



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°28-11

Adoptant le principe d'une régie de territoire dans l'ouest guyanais

Séance du 29/06/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 01/07/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 29/06/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 04 volants : 04

L'an deux mil onze, le vendredi premier juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en seconde séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint : Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : La Régie de Territoire porte un Projet de développement territorial, dans lequel elle place au centre de son intervention l'ambition de concourir à l'insertion et au mieux vivre ensemble.

Son projet se décline selon trois grandes entrées :

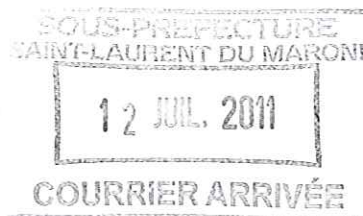
Social : générer du lien social à travers les activités et les services, mobiliser les opportunités que représentent les activités pour construire de véritables parcours pour les salariés, mettre en œuvre un accompagnement et une formation aptes à lever les freins à la mobilité.

Economique : mettre en place des activités pérennes aptes à répondre à des besoins non satisfaits, mobiliser des moyens et des compétences pour organiser une capacité économique, réinjecter sur le territoire, en circuit court, les flux monétaires générés par l'activité.

Associatif : mobiliser dans son Conseil d'Administration les forces vives du territoire pour agir ensemble, en intelligence collective, au sein d'un projet partagé de développement solidaire du territoire.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

Adopte le principe de la mise en place d'une régie de territoire entre la commune de Mana et celle de Awala-Yalimapo

Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

